

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Saint-Georges, le 02 février 2015

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que les décisions, règlements et/ou ordonnances repris ci-dessous, ont été adoptés par le Conseil communal en séance du **29 janvier 2015** :

Régie Communale Autonome de Saint-Georges – Création et approbation des statuts.

Régie Communale Autonome de Saint-Georges – Contrat de gestion – Approbation.

Régie Communale Autonome de Saint-Georges – Désignation des administrateurs.

Régie Communale Autonome de Saint-Georges – Désignation des membres communaux du collège des commissaires.

Régie Communale Autonome de Saint-Georges – Plan d'entreprise – Approbation.

Régie Communale Autonome de Saint-Georges – Prise de participation au capital – Approbation.

Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal aux heures suivantes :

Le lundi	de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le mardi	de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
Le mercredi	de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le jeudi	de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le vendredi	de 08h30 à 12h30

Du 02 février 2015 au 20 février 2015 inclus.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Catherine DAEMS.

Le Bourgmestre ff,

J-M. ROUFFART.